Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212901953-20251218-D_3511_171225-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 décembre 2025
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	22
Votants	28

Date d'envoi de la convocation : jeudi 11 décembre 2025

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 17 décembre 2025 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Yannig ROBIN, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian LE GOASDUFF élu à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Yannig ROBIN - Marie BOUSSEAU - Andrew LINCOLN - Léonie MOISAN - Marcel LE DALL - Naïg ETIENNE - François MERIEN - Catherine LE ROUX - Arnaud HENRY – Michel TREBAOL - Alain ROMEY - Hervé PERRAIN - Arnaud VELLY – Amélie CORNEC - Christian LE GOASDUFF - Yannik BIGOUIN - Hélène SALAUN – Maximilien BRETON - Marine JACQ - Lédie LE HIR - Eric LE BRIS – Sylvie ARZUR

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Bruno BOZEC	procuration à Catherine LE ROUX
Anne-Marie LE BIHAN	procuration à Christian LE GOASDUFF
Cécile DECLERCQ	procuration à Léonie MOISAN
Isabelle PASQUET	procuration à François MERIEN
Bruno COATEVAL	procuration à Eric LE BRIS
Yann DROUMAGUET	procuration à Lédie LE HIR

ABSENTE :
Nadine ABJEAN

Nomenclature ACTES 3.5.11	**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU SITE DE SAINT-JOSEPH PAR LA COMMUNE DE PLOUGUERNEAU**

A l'occasion des travaux de réaménagement intérieur du bâtiment Saint-Joseph, propriété du CCAS de Plouguerneau, situé au 2 rue Gwikerne à Plouguerneau, sur les parcelles AL 262, AL 263, AL 264, AL 265, AL 266 et AL 267, en vue d'y réaliser une résidence pour personnes âgées autonomes et de déplacer l'école privée existante, il est nécessaire d'aménager l'espace extérieur situé derrière le bâtiment, sur les parcelles AL 270, AL 271 et AL 272.

L'office public de l'habitat de la métropole de Brest, Brest Métropole habitat, qui va construire la résidence pour personnes âgées, a prévu d'aménager lui-même la partie extérieure directement attenante à l'aile de bâtiment qu'il rénove (parcelle AL 272 en totalité et AL 271 en partie). Concernant l'autre partie extérieure (sur les parcelles AL 270 en partie et AL 271 en partie), l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) Saint Joseph a demandé de conserver un parking public accessible à ses enseignants et à maintenir les normes réglementaires d'évacuation sécurité de la partie bâtimentaire qu'il occupe.

Ainsi, plusieurs types de travaux sont à réaliser :

- Destruction d'un garage ;
- Construction d'un escalier de secours ;
- Pose d'un enrobé et d'un marquage au sol (parking).

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212901953-20251218-D_3511_171225-DE

Le CCAS n'ayant pas les moyens financiers pour réaliser ces travaux à son compte, il a sollicité la commune pour porter à sa place leur conception et leur mise en œuvre.

Aussi, il est nécessaire d'encadrer le transfert de la maîtrise d'ouvrage des travaux par une convention d'occupation de site.

Après avis de la Commission Ressources du 10 décembre 2025 et accord du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du 16 décembre 2025, le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du site de Saint-Joseph par la commune afin de réaliser les travaux d'aménagement extérieur rendus nécessaires par le projet de rénovation du bâtiment porté par l'OGEC Saint-Joseph.

Annexe : projet de convention

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (28 voix).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 18 décembre 2025

Pour Le Maire et par suppléance
Catherine LE ROUX
7e adjointe

Le secrétaire de séance,
Christian LE GOASDUFF